

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, M. Hervé, M. Prudhomme

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum



Délibération n° 02-01 du 7 novembre 2019

COLLECTION D'ART CONTEMPORAIN – ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART ET CESSIONS DE DROITS DE DIFFUSION (« MULTIPLES ») 2019 – APPROBATION ET PASSATION DE CONTRATS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACQUIERT les œuvres d'art suivantes, pour un montant total de 49 998 euros :

- Hawa (2018) de Julie Balagué au prix de 1 030 euros (achat à l'artiste),
- Paquita (2017) de Julie Balagué au prix de 1 030 euros (achat à l'artiste),
- Décor (2018) de Julie Balagué au prix de 2 331 euros (achat à l'artiste),
- Espace alloué (2019) de Julie Balagué au prix de 738,50 euros (achat à l'artiste),
- Dialogue/architecture (2019) de Julie Balagué au prix de 527,50 euros (achat à l'artiste),
- Herbier d'hiver du Wonder/Liebert (2018) de Pierre Gaignard au prix de 2 000 euros (achat à la Galerie Eric Mouchet),
- Elisée, une géographie, (Colombie) (2019) de Florentine et Alexandre Lamarche Ovize au prix de 4 325,50 euros (achat à l'artiste),



- Nopale, zapato y manzana (2015) de Florentine et Alexandre Lamarche Ovize au prix de 2 215,50 euros (achat à l'artiste),
- Tortue Russe (2018) de Rachid Khimoune au prix de 5 000 euros (achat à l'artiste) ;
- Tortue Allemande (2018) de Rachid Khimoune au prix de 5 000 euros (achat à l'artiste),
- Tortue Anglaise (2018) de Rachid Khimoune au prix de 5 000 euros (achat à l'artiste),
- Tortue Américaine (2018) de Rachid Khimoune au prix de 5 000 euros (achat à l'artiste),
- L'étreinte (2018) de Vanessa Fanuelle, au prix de 5 800 euros (achat à la Galerie Polaris),
- Le Pourquoi Pas ? - Equivalences #2 (2014-2018) de Stéphanie Solinas au prix de 2 500 euros (achat à l'artiste),
- Le Pourquoi Pas ? - Equivalences #19 (2014-2018) de Stéphanie Solinas au prix de 2 500 euros (achat à l'artiste),
- Le Pourquoi Pas ? - Equivalences #29 (2014-2018) de Stéphanie Solinas au prix de 2 500 euros (achat à l'artiste),
- Le Pourquoi Pas ? - Equivalences #34 (2014-2018) de Stéphanie Solinas au prix de 2 500 euros (achat à l'artiste) ;

- APPROUVE les projets ci-annexés de contrats d'achat type, à conclure avec les artistes ou avec les artistes et les galeries pour l'achat des œuvres susmentionnées ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits contrats au nom et pour le compte du Département ;

- APPROUVE les projets ci-annexés de contrats types de cession de droits, à conclure avec les artistes suivants, pour un montant de 1 200 euros pour chaque œuvre, soit un total de 9 600 euros :

- Laura Henno pour le film « DJO »,
- Valérie Mrejen pour le film « Quatrième »,
- Tamar Notzani (dit Tami Notsani) pour le film « Tour de manège »,
- Charlotte El Moussaed pour le film « Les Malassis »,
- Marie Ouazzani et Nicolas Carrier pour le film « Exposition périphérique »,
- Gautam Valluri pour le film « Midnight orange »,
- Mickael Marchand pour le film « NYC »,
- Brout et Marion pour le film « bOmb » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits contrats au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.